



## Les Centres de Démonstration et de Formation en Permaculture

### Préambule

Le nombre de lieux et projets permacoles dans le monde francophone ne cesse pas de croître. La permaculture elle-même devient de plus en plus connue.

Face à ces constats il est important de créer un système qui nous permettra de :

- préserver une qualité d'enseignement de la permaculture
- garder au cœur de nos activités les éthiques de la permaculture
- aider les projets qui ne sont pas conçus structurellement pour l'accueil de public, qui ne souhaitent pas accueillir de nombreuses personnes qui souhaitent visiter les lieux et projets permacoles pour préserver leur intimité
- continuer la démarche de décentralisation des réseaux permacoles. Les CDFP remplacent l'Université populaire de permaculture.

### Qu'est-ce qu'un CDFP ?

- Un lieu où une conception/design en permaculture a été mis en œuvre
- Un lieu conçu pour l'accueil public
- Le site est sous la responsabilité d'une personne accrédité en permaculture appliquée soit en habitant le lieu soit en étant parrain d'un résident. Cas 1 elle réside sur place : elle se porte garant de la cohérence entre les actions mises en place sur site, et du fonctionnement, avec les principes de la permaculture. Cas 2 : lieu parrainé, le parrain apporte un regard d'expert sur le design à mettre en place et accompagne sur le long terme la concrétisation des actions envisagées. C'est à la charge du parrain de décider ou non de créer des outils de suivi type charte, retro planning. Il peut également être « disponible » pour pallier certains besoins techniques ou pédagogiques de la structure, une idée.
- Les CDFP garantissent un standard de qualité d'enseignement, et veillent à ce que les tarifs pratiqués permettent à toute personne d'accéder aux formations. Les stages nommé Cours de conception en permaculture (CCP) ou Permaculture design course (PDC) suivront obligatoirement le programme international des PDC créé en 1986 par Bill Mollison.
- Les CDFP sont des lieux de recherche et d'expérimentation ; des espaces d'échange autour de la permaculture. Ils permettent aux étudiants en France et l'équivalent dans les autres pays francophones de réaliser des conceptions de qualité accompagnés par un tuteur accrédité.
- Le centre gère un réseau local d'étudiants en parcours d'apprentissage et les accompagner jusqu'à leurs accréditations. Le centre aide les étudiants à suivre le parcours d'accréditation comme agréé par le réseau de diplômés de leurs pays.



Les résidents et parrains d'un CDFP se retrouvent aux rencontres annuelles francophones de permaculture de leurs pays pour partager leurs expériences et présenter leurs réalisations.

*En France, les Rencontres annuelles de la Permaculture sont organisées par l'Association Brin de Paille. Elles se déroulent sur sept jours la troisième semaine d'août. les dates des Rencontres sont annoncées sur le site de l'association <http://asso.permaculture.fr> et sur le Facebook <https://www.facebook.com/asso.permaculture.fr>*

### **Comment devenir un CDFP ?**

Toute personnes ayant reçu leur accréditation en permaculture appliquée peut proposer un lieu au réseau de CDFP.

L'accrédité.e du lieu ou parrain et au moins un membre du projet signeront la charte (ci-dessous).

# Charte des Centres de Démonstration et de Formation en Permaculture

*(Veuillez signer la charte, remplir le formulaire ci-dessous et envoyer le tout à [contact@cdfp.messicole.fr](mailto:contact@cdfp.messicole.fr))*

## Une personne accrédité en permaculture appliquée réside déjà sur le lieu :

- Le centre s'engage à respecter les bases éthiques de la Permaculture.  
*Prendre soin de la Nature (les sols, les forêts, l'eau, etc.)*  
*Prendre soin de l'Humain (soi-même, la communauté et les générations futures)*  
*Créer l'abondance et redistribuer les surplus*
- Le centre s'engage à respecter la charte des CDFP.
- Le centre s'engage à respecter les conventions internationales concernant le contenu des Cours Certifiés de Permaculture de 72h.
- Le centre s'engage à respecter la philosophie de l'éducation populaire et à proposer des cours et stages à des prix accessibles à tous. *Le prix des cours certifiés est fixé librement par l'organisateur et varie en fonction de l'équipe d'enseignants et du cadre d'accueil.*
- Le centre s'engage à gérer un réseau local d'étudiants en parcours d'accréditation en permaculture appliquée et de les accompagner jusqu'à leurs accréditations.
- Le centre et les personnes accréditées en permaculture appliquée s'engage à respecter le protocole du parcours pour l'accréditation en permaculture appliquée comme agréé par le réseau de personnes accréditées en permaculture appliquée de leurs pays.
- Le centre apparaît sur l'annuaire des CDFP sur le site internet : <https://www.permaculture-formation.org>
- Les personnes accréditées en permaculture appliquée et les personnes référentes du centre s'engagent à participer aux rencontres francophones de permaculture de leurs pays une fois par an pour partager leurs expériences et présenter leurs réalisations.



**S'il n'y a pas de diplômé en permaculture appliquée résidant sur le lieu, les mêmes critères ci-dessus sont appliqués et complétés par les suivants :**

- Un partenariat entre le parrain\*\* et le résidant est signée pour valider l'éthique et la bonne réalisation du design est mis en place
- La personne référente du lieu et le parrain signent la charte des CDFP.
- Une ou plusieurs personnes habitant le lieu s'engagent à suivre le parcours d'accréditation en vue d'être certifié par ses pairs comme permaculteur en validant les étapes : élaboration d'un portfolio, création de design et présentation de son parcours et mémoire devant un jury. Idéalement son tuteur est le parrain du lieu.

\*\* En France, le parrain réside en France à l'année et, idéalement, près du CDFP concerné.



## Les Centres de Démonstration et de Formation en Permaculture

Je soussigné(e)

représentant(e) du lieu souhaite que le lieu :

devienne un Centre de Démonstration et de Formation à la Permaculture.

Nous nous engageons à respecter la Charte des Centres de Démonstration et de Formation en Permaculture

Nom de la personne accrédité en permaculture appliquée qu'y réside.

Ou

j'ai mis en place un partenariat avec   
*personne accrédité en permaculture appliquée.*

Une conception en permaculture a été mise en place depuis :

*« veuillez mettre en pièce jointe les documents et autres supports concernant la conception et sa mise en œuvre.*

Je souhaite mettre un lien vers le site internet du projet:

sur la page des CDFP du site internet <https://www.permaculture-formation.org>

Fait en 2 exemplaires à

le

représentant(e) du lieu ou la personne accréditée (si différent de la personne du lieu)